

## Location de salle

La Ville met à disposition des Monterelais et des entreprises des salles municipales pour leurs événements.

### Salle François Mitterrand



*(louée uniquement aux Monterelais)*

Avenue de Surville – 77130 Montereau-fault-Yonne

Capacité maximum : 300 personnes assises

Horaires : de 8h à 19h (jusqu'à 1h du matin après obtention d'une dérogation auprès du Maire)

Tarifs : de 600 à 750 euros\* selon horaires, jour de la semaine et saison (chauffage)

### Salle du Prieuré St-Martin



Montereau 2014

*(louée aux Monterelais et aux extérieurs, sauf le 8 mai et le 11 novembre)*

Rue du Prieuré Saint-Martin – 77130 Montereau-fault-Yonne

Capacité maximum : 150 personnes assises

Horaires : de 8h à 19h (pour les particuliers) et de 8h à 22h30 (pour les associations)

Tarifs : de 770 à 1 210 euros\* selon Monterelais ou extérieurs

### Salle Rustic



*(réservée aux importantes manifestations de la Ville et louée aux associations)*

Place du Calvaire – 77130 Montereau-fault-Yonne

Capacité maximum : 550 personnes assises (780 personnes debout)

Horaires : de 8h à 1h du matin

Tarifs : de 335 à 780 euros\* selon le type de manifestation (avec recette ou sans recette)

### **Salle Semisoroff**



*(louée aux Monterelais et aux extérieurs)*

5 bis, boulevard du Maréchal Leclerc – 77130 Montereau-fault-Yonne

Capacité maximum : 214 personnes assises

Horaires : de 8h à 19h (pour les particuliers) et de 8h à 22h30 (pour les associations)

Tarifs : de 660 à 1 160 euros\* selon Monterelais ou extérieurs

Pour toute location d'une salle communale pour une manifestation associative (communale ou intercommunale), le dossier ci-contre est à remplir. Il doit être remis en Mairie, avec les pièces justificatives, au moins 2 mois avant la date souhaitée.

Le service gestionnaire vous contactera par mail pour confirmer la réservation de la salle et vous indiquer les modalités pratiques.

Pièces justificatives:

- Dossier de réservation complété et signé,
- Justificatif de domicile (pour les particuliers),
- Extrait K Bis (pour les entreprises),
- Attestation d'assurance en cours de validité,
- Règlement lié à la location de la salle, à déposer impérativement au plus tard dans les 15 jours précédant la location. Le chèque (libellé au nom du Trésor Public) sera encaissé à réception.



VILLE DE MONTEREAU-  
FAULT-YONNE

54 rue Jean Jaurès  
77130 - Montereau-Fault-Yonne